Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_27B-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mai 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 16

PRESENTS : Daniel Houitte, Edith Garnier, Gilles Lesage, Nicolas Daboudet, Nolwenn Fougeray, Jean-François Vermet, Alain Monvoisin, Franck Aubrée, Christian Oger, Florent Rousière, Valérie Boissinot, Sandrine Delacroix, Guillaume Etesse, Blandine Hochet, François Simon (arrivé à 19 h 12), Eugénie Cardinal.

Absents excusés :
Laurence Blaise donne pouvoir à Gilles Lesage
Maryse Brehault donne pouvoir à François Simon,
Anne-Laure Bonnin donne pouvoir à Daniel Houitte

Absent :

Secrétaire de séance : Nicolas Daboudet

Séance ouverte à 19 h 07.

La présente délibération n°27-bis a pour objet de rectifier la délibération n°27 suite à une erreur matérielle sur la date du conseil municipal

27 bis – ADMINISTRATION GENERALE - ELECTIONS MUNICIPALES – RENOUVELLEMENT – CONSEIL DES SAGES -INSTANCE CONSULTATIVE - APPROBATION

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
16	3	3		10

Exposé : Laurence Blaise, Adjointe Déléguée
Gilles Lesage, Adjoint Délégué

Le conseil des sages est une instance consultative composée de personnes âgées de 55 ans minimum, retraitées ou préretraitées.

Cette instance a été créée par la commune de Vignoc et officiellement installée le 5 mars 2009 (60 ans et plus).

Le conseil des sages constitue un espace de réflexion, de consultation et de proposition auprès de la municipalité. Il participe également au maintien du lien avec la population, sans disposer de pouvoir décisionnel.

Depuis sa création, le conseil des sages œuvre dans un objectif d'intérêt général et de bien commun, en dehors de toute défense d'intérêts particuliers. Par leur engagement, ses membres mettent bénévolement à disposition leurs compétences, leur expérience, leur temps et leur écoute, dans un esprit solidaire et citoyen.

A noter que sa composition peut aller jusqu'à 19 membres maximum.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 035-213503568-20260605-DEL_2026_27B-DE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette instance consultative.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et de ceux ayant donné pouvoir

- **APPROUVE** le renouvellement du conseil des sages, instance consultative.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.